

COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – Mardi à partir de 16 H.
REUNION DU MARDI 03/04/2018

Président : M. VACHETTA

Présents : A. SECCO (secrétaire) V. SCARPA, J. M. KODJADJANIAN, J. LOUIS, G. BISERTA, Y. DUTCKOWSKI.

Excusés: R. GUEDOUAR, R. NODAM. G. DENECHERE.

COURRIER APPEL :

DOSSIER N° 24 : Appel du club de CLAIX FOOTBALL de la décision de la Commission de discipline prise le 20/03/2018, parue le 22/03/2018, PV N° 381.

Sur la sanction infligée au dirigeant: *Suspension ferme de trois matchs ferme.*

Appel irrecevable : Hors délai.

Le délai d'appel est de 7 jours à compter du lendemain de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF.

Décision parue au PV N° 381 du 22/03/2018.

La date d'envoi de votre appel est du 30/03/2018.

Vous aviez jusqu'au 29/03/2018 pour faire appel

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
André SECCO